

Paris, le 4 juin 2010

Le ministre de la Jeunesse et des solidarités actives a installé le nouveau conseil d'administration de l'Injep

Le ministre de la Jeunesse et des solidarités actives a installé le nouveau conseil d'administration de l'Injep, le 27 avril dernier. L'occasion pour Marc-Philippe Daubresse d'esquisser les grandes lignes du nouvel Injep.

Le 27 avril 2010, le ministre de la Jeunesse et des solidarités actives, Marc-Philippe Daubresse a installé le conseil d'administration de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). Au cours de cette séance a été également actée l'adhésion de l'Injep à l'Agence du service civique en cours de constitution.

Un conseil d'administration élargi aux collectivités territoriales

Le conseil d'administration de l'Injep est désormais élargi aux représentants des collectivités territoriales (Association des maires de France, Association des départements de France, Association des régions de France), ce dont s'est félicité Marc-Philippe Daubresse. Il a rappelé que son « parcours de maire d'une ville de 35 000 habitants et de président de la commission des finances d'une structure intercommunale importante », l'a conduit à « regarder avec les yeux d'un élu local la façon dont les politiques en tout genre, donc celles de la jeunesse, se territorialisent ». Le ministre rejoint les analyses du président du conseil d'administration, Philippe da Costa, reconfirmé dans ses fonctions.

Un observatoire de la jeunesse, centre de ressources et d'analyse

Dans ce contexte de profondes recompositions des politiques publiques dédiées aux moins de 30 ans, Philippe Daubresse a souligné l'importance d'un observatoire de la jeunesse, capable à la fois d'apporter expertise, analyse politique et de jouer le rôle de centre de ressources dont ont besoin les acteurs de jeunesse. « Il est clair que l'expertise de l'Injep, en tant qu'observatoire sera utile (...). Il faut donner du sens à la mission d'observatoire de l'Injep. L'expertise de l'institut, en tant que centre de ressources et centre d'analyse politique sera également appréciable, notamment dans le cadre de la mise en perspective des différentes politiques de la jeunesse, en particulier dans le contexte européen », a indiqué le ministre (...).



« Dans ce contexte de profondes recompositions des politiques publiques dédiées aux moins de 30 ans, Philippe Daubresse a souligné l'importance d'un observatoire de la jeunesse, capable à la fois d'apporter expertise, analyse politique et de jouer le rôle de centre de ressources dont ont besoin les acteurs de jeunesse »

Informations complémentaires sur : www.injep.fr

Contact presse : Roch SONNET – 01 70 98 94 40 – sonnet@injep.fr



Des projets davantage territorialisés et une contribution plus forte aux expérimentations en cours

Marc-Philippe Daubresse a affirmé sa volonté de voir les actions de l'Injep davantage ciblées. Tout en réitérant son attachement à l'autonomie de l'établissement, il a évoqué, par exemple, le regroupement de certaines actions « sur quelques laboratoires territorialisés tantôt en zones urbaines, tantôt en zones rurales ». Le ministre de la Jeunesse et des solidarités actives a également évoqué une plus grande implication de l'Injep, à titre d'expert, aux actions du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, rappelant à ce propos que celui-ci a suscité quelque 300 expérimentations à travers tout le territoire.

Une adhésion de l'Injep à l'Agence du service civique

Enfin, le conseil d'administration de l'Injep a voté, lors de cette même séance, l'adhésion de l'Injep à l'agence du service civique en tant que membre fondateur de ce groupement d'intérêt public. Cette adhésion prend la forme d'une convention entre les différents organismes mentionnés par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique. Cette convention prévoit que l'Injep contribuera à l'évaluation de l'impact de ce nouveau programme et apportera l'expérience du service volontaire européen qu'il gère au travers de l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action ».

En savoir +

- Communiqué de l'Injep : « Un nouveau décret pour un nouvel Injep »

- Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

- Décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique

- Et sur www.injep.fr

La proposition de loi sur le service civique a été définitivement adoptée

Les administrateurs du nouveau CA de l'Injep**Représentants du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives**

- Yann Dyèvre (directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative — Djepva),
- Charles Giusti (adjoint au directeur, sous-directeur de la jeunesse),
- deux experts du ministère.

Représentants des autres administrations de l'État :

- Jean-Yves de Longueau (sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - DGESIP), représentant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- Annie Laurent (chef de bureau à la direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO B2. Bureaux des actions culturelles et sportives), représentante du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Pascale Schmit (chef de mission adjointe, mission insertion des jeunes — ministère l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi), représentante du ministère chargé de l'emploi.
- Alexis Chantahtinsky (conseiller technique au cabinet — ministère des Affaires étrangères et européennes), représentant du ministère chargé des affaires européennes.
- Jean-François Chaintreau (chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation — ministère de la Culture et de la Communication), représentant du ministère chargé de la culture.
- Patrick Ambroise (chef de bureau, santé des populations — direction générale de la santé (DGAS). Ministère de la Santé et des Sports), représentant du ministère chargé de la santé.

Représentants des collectivités territoriales :

- Jean-Pierre Bontoux (Association des départements de France, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne),
- Philippe Esnol (Association des maires de France, maire de Conflans-Sainte-Honorine),
- un représentant de l'Association des régions de France qui reste à désigner.

Membres désignés sur proposition du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep) :

- Philippe Deplanque (Président du Cnajep — Francas),
- Florian Meyer (Jeunesse ouvrière chrétienne — JOC).
- Nadia Bellaoui (secrétaire nationale de la Ligue de l'enseignement),
- Antoine Beaufort (délégué du conseil national de la jeunesse),
- Philippe da Costa (président du conseil d'administration de l'Injep ; directeur de la vie associative à la Croix rouge française ; membre du groupe des associations au Conseil économique, social et environnemental).

Représentants des personnels de l'Injep :

- Angelica Trindade-Chadeau (représentante des personnels de recherche et de documentation),
- Alice Dartout (représentante des personnels administratifs).

Informations complémentaires sur : www.injep.fr

Contact presse : Roch SONNET — 01 70 98 94 40 — sonnet@injep.fr

